

Situation initiale

- Le nouveau droit devrait frêner la propagation de maladies
- Au moins jusqu'à ce que des stratégies de régulation puissent être trouvées
- ⇒ Nous soutenons cette approche en principe
- ⇒ Chez les semences, une petite partie seulement de l'assortiment est concernée



La mise en oeuvre des nouvelles règlementations dépend de

- l'origine des semences vendues?
- où elles seront vendues?
- à qui elles seront vendues?



D'où viennent les semences de chez Sativa?

Env. 90% des semences vendues proviennent de producteurs contractuels

- ⇒ Nous donnons le mandat
- ⇒ Nous fournissons les semences de base ou les plantes
- ⇒ Nous connaissons les producteurs
- ⇒ Nous contrôlons les producteurs (semences Z ou semences standard)
- ⇒ Nous prenons la totalité de la récolte (semences des espèces soumises au pass. phyto. achetées avec le pass. Phytosanitaire) sativa

D'où viennent les semences de chez Sativa?

10%: semences achetées

- Pour les espèces soumises au passeport phytosanitaire, nous reprenons le passeport du fournisseur
- Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le passeport phytosanitaire



D'où viennent les semences de base?

- a) Assortiment propre large => sélection conservatrice propre & production de semences de base
- b) Multiplication sous licence: le sélectionneur met les semences de base à disposition et remplit les conditions du passeport phytosanitaire



D'où viennent les semences de chez Sativa?

- Env. 100 entreprises multiplicatrices
- Env. 45% de CH, 55% de pays frontaliers
 - Allemagne
 - France
 - Italie



Qui achète les semences?

- Jardiniers amateurs
 - Catalogue
 - E Shop => «à distance»
- Autres entreprises (commerciales)
 - Dans nos sachets
 - Vides, sont remplis par les entreprises
- Production prof. de légumes (commerciale)
- Agriculteurs (commercial)



Qui achète les semences?

- Semences de céréales: seulement CH
- Autres cultures agricoles : priorité CH
- Semences horticoles: 45% CH, 55% export
- ⇒80% de nos clients sont des clients commerciaux
- ⇒Part d'exportation importante
- ⇒Nous devons nous conformer à tous les règlements



Quelle part de l'assortiment est soumise au passeport phytosanitaire?

- ⇒La semences est la «forme saine» de la plante
- ⇒Les maladies des semences sont l'exception à la règle
- ⇒Au total, seules quelques maladies sont transmises par les semences
- ⇒Seules quelques espèces concernées dans l'assortiment global (actuellement env. 10% de l'assortiment)



Mise en application chez ...

- Semences Z
- Semences standard
- Marquage sur l'emballage
- Marquage sur le bon de livraison & la facture
- Certification des entreprises multiplicatrices
- Influence sur la sélection conservatrice



Semences Z

Les réglementations relatives aux passeports phytosanitaires sont intégrées dans le processus de certification des semences

=> Aucun effort supplémentaire direct



Semences standard

- Les entreprises multiplicatrices doivent faire contrôler les passeports phytosanitaires
- Lacunes antérieures dans le secteur amateur comblées
- CH: jusque-là nous enregistrons les exploitations multiplicatrices de semences standard => ce n'est pas clair, si nous pouvons continuer à le faire ou si l'entreprise doit le faire
- Contrôle de plausibilité lors des visites de culture

Marquage sur l'emballage

- Pour toutes les espèces pour lesquelles il était clair jusqu'en août qu'un marquage sur l'emballage était nécessaire, nous avons adapté l'emballage.
- Nous avons des stocks résiduels relativement faibles de vieux emballages (sachets à portion), que nous épuiserons certainement en 2020.
- Sinon, simplement un nouveau modèle d'étiquette.
- Nouveau passeport phytosanitaire à la même date que celle à laquelle nous devions de toute façon faire fabriquer de nouveaux sachets.
- Nous continuons d'utiliser notre système interne de numérotation des lots, pas de coût supplémentaire.
- Les anciens lots de semences peuvent être utilisés.

Marquage sur le bon de livraison et la facture

Règlementation actuelle:

No du passeport phytosanitaire + «RP», ainsi qu'un astérisque (*) indiquant les éléments auxquels le numéro se réfère

Nouvelle règlementation:

- «RP» doit être supprimé
- Le no du pass. phyto. n'est plus oblligatoire sur les documents => nous considérons ceci comme négatif. Comme il n'est pas interdit, nous le laissons sur les documents.



Certification des entreprises multiplicatrices

- Semences Z => intégré dans la fonction de l'organisation multiplicatrice
- Semences standard CH: Pouvons-nous encore faire l'enregistrement pour l'inspection sur le terrain ou chaque entreprise doit-elle le faire séparément ? DE/FR/IT: Les entreprises doivent demander elles-même le contrôle pour les espèces soumises au pass.phyto. et les documents de livraison et étiquettes doivent permettre d'identifier le PP => seuls quelques ajustements



Influence sur la sélection conservatrice

- Les échantillons d'origine inconnue, y compris la banque de gènes, sont cultivés séparément de la production commerciale
- La sélection conservatrice veille à ce qu'il n'y ait pas d'infestation
 - Sélection
 - Lutte active (vapeur & eau chaude, essais de désinfection avec électrons à différents dosages)
 - Tests de laboratoire en cas de soupçons
 - Distinction entre maladies de quarantaine et les autres maladies liées au passeport phytosanitaire



Maladies de quarantaine et sélection conservatrice

Défi Xanthomonas chez les haricots:

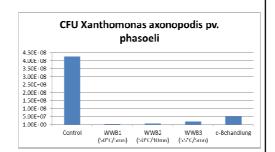
- Les variétés plus anciennes sont contaminées de façon latente
- Les semences contaminées ne doivent pas être semées.
- => Comment assainir?



Xanthomonas chez les haricots

- Le traitement à l'eau chaude fonctionne très bien
- Pas de nouvelle infection sur le terrain, si
 - seuls des lots sains sont cultivés côte à côte
 - une pause de 4 ans est respectée





Notre approche et le dilemne

- Traitement à l'eau chaude avant le semis
- Examen des semences en laboratoire => fait un rapport même en cas de légère infestation, effet légèrement insuffisant
- Donc, nous ne devrions pas semer
- Et, nous ne pourrions pas récolter de graines pour un traitement suivant

Résumé

- Une règlementation qui profite à tous a du sens
- Gain de temps pour élaborer de nouvelles stratégies de régulation
- Au début, incertitudes quant à la manière dont la mise en œuvre pratique devrait fonctionner
- Au final, toutefois pas de charge supplémentaire substantielle pour nous.
- Des difficultés avec les anciennes variétés peuvent être évitées avec l'intervention mesurée des autorités durant la mise en oeuvre
- Question sans réponse : est-ce que des améliorations vont réellement être obtenues avec les nouvelles mesures?

